

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE RETOURNAC

DCM N° 2024/044

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Retournac, légalement convoqué le vingt juin 2024, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, en présence du public, sous la présidence de Madame Patricia GOUDARD, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Patricia GOUDARD, Brigitte ROCHE, Anne-Sylvie MIRMAND, Jean-Claude ABRIAL, Alain LUTZ, Christian PEYRARD, Maryse RIBEYRON, Raoul GANIVET, Carole GIGANT, Maëlle JOLY, Pierre ASTOR, Antoine MALEYSSON, Sébastien VINCENT, Ludovic LHOSTE, CASSOUX Damien.

Absents excusés représentés :

Thierry BENEVENT a donné pouvoir à Patricia GOUDARD, Daniel DI LITTA a donné pouvoir à Anne-Sylvie MIRMAND, Stéphanie GRANOUILLET a donné pouvoir à Carole GIGANT, David SUC a donné pouvoir à Sébastien VINCENT, Patrice WAUTHIER a donné pouvoir à Maëlle JOLY, Christelle BLANCHER a donné pouvoir à Alain LUTZ, Corinne TARGHETTA a donné pouvoir à Pierre ASTOR.

Absents excusés non représentés : Jean-Pierre FILIOL.

Secrétaire de séance : Madame Maëlle JOLY

Nombre de membres en exercice :	23
Nombre de membres présents :	15
Nombre de procurations :	7
Nombre d'absents :	1

Objet : Opération « Façades » - Roselyne GUYENOT

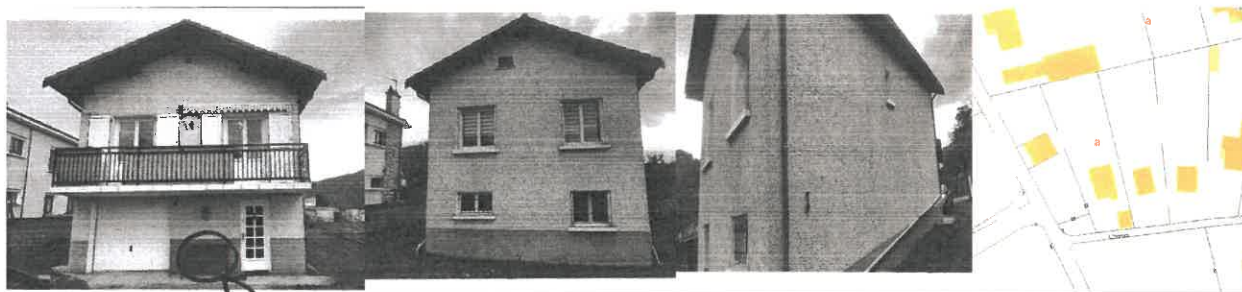
Vu la délibération 2023-11-113 en date du 30/11/2023 reconduisant l'opération façades pour l'année 2024 et approuvant le règlement de ladite opération ;

Vu la demande de subvention n°2024-04 et la déclaration préalable DP 04316224Y0036 accordée le 2/05/2024 ;

Vu l'avis favorable de la commission finances du 24/06/2024.

Madame Anne-Sylvie MIRMAND, adjointe, présente aux membres du conseil municipal la demande de subvention « Façades » déposée par Roselyne GUYENOT, propriétaire de l'immeuble cadastré section BI 48 sis 37 Chemin de la Fraternité pour les travaux de ravalement de façades sur façades visibles depuis le domaine public.

Après analyse des devis transmis et au vu du devis du mieux-disant d'un montant de 12 239 €, la subvention, en application du règlement de l'opération, serait de 4 000 €.



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve l'octroi à Roselyne GUYENOT, propriétaire de l'immeuble cadastré section BI 48 sis 37 Chemin de la Fraternité, une subvention d'un montant de 4 000 € au titre de l'opération « Façades » pour les travaux de ravalement de façades sur façades visibles depuis le domaine public.
- Rappelle que la présente subvention sera attribuée sur présentation d'une facture acquittée et après une visite de contrôle de l'exécution des travaux.
- Autorise Madame le Maire à signer tout acte inhérent à son exécution.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessous.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Patricia GOUDARD

